

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 JUIN 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Lilou QUENNESSON
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Laurence ABEL RODET



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

35

URBANISME : Quartier Avignon Confluences : Approbation de la convention de subvention tripartite avec la SPL Grand Avignon Aménagement et le Grand Avignon visant à la réalisation de l'opération " Confluences - Cœur de projet "

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon et le Grand Avignon pilotent conjointement l'aménagement du quartier Avignon Confluences dont le rayonnement concerne l'ensemble du bassin de vie.

Ce projet situé à proximité immédiate de la gare TGV et à moins de 3 km du centre-ville d'Avignon, s'inscrit dans un cadre paysager exceptionnel à la Confluence du Rhône et de la Durance.

L'ambition est d'aménager un quartier d'exception, novateur, articulé autour du pôle d'échange de la gare TGV. Il accueillera des programmes urbains diversifiés, vitrine de modernité urbaine et constituera un point d'ancrage privilégié pour les activités d'excellence à fort rayonnement.

L'aménagement de cette porte d'entrée du territoire avignonnais doit être une vitrine de la « ville de demain » qui propose une qualité d'habiter et d'usages répondant aux enjeux du réchauffement climatique.

Plusieurs principes doivent guider le déploiement de cette opération d'aménagement, notamment :

- Une conception urbaine en macro-ilot offrant une mixité fonctionnelle, sociale et architecturale pour faire ville et permettre la mutualisation des équipements,
- La requalification d'une façade urbaine qualitative le long de la rocade,
- Un apaisement du quartier grâce à une réorganisation des flux pour l'accès à la gare TGV et une évolution des modalités de stationnement,
- Une préservation du patrimoine végétal présent sur le site contribuant à la structuration d'une trame verte à l'échelle du quartier,
- Une valorisation de la présence de l'eau dans toutes ses composantes : ressource, eau brute avec le canal de l'Hôpital, risque d'inondation...,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- Une décarbonation et la recherche d'une autonomie énergétique.

Ce morceau de ville va s'organiser autour de l'axe civique, grand espace public végétalisé totalement apaisé qui accueillera de nombreux usages (hydraulique, culture, sports...) et qui jouera également le rôle de refuge climatique.

Parallèlement aux réflexions engagées par le Grand Avignon et la ville d'Avignon à la grande échelle du projet urbain, le Grand Avignon a décidé par délibération en date du 11 décembre 2023 de confier une concession d'aménagement à la SPL Grand Avignon Aménagement pour conduire le développement du cœur de projet sur l'emprise des ZAC TGV et Courtine IV, soit 27 ha.

Les études engagées ont d'ores et déjà permis de définir le programme des premiers travaux de pacification du cœur de quartier au travers d'un certain nombre d'aménagements à conduire sur la place de l'Europe, l'axe civique et le long du Canal Puy.

Conformément aux dispositions de l'article L. 300-5 III du code de l'urbanisme et de l'article L. 1523-2 du code général des collectivités territoriales, la concession d'aménagement « Avignon Confluences – Cœur de projet » prévoit notamment en son article 17 que l'Aménageur peut recevoir des subventions d'autres collectivités territoriales que le Concédant Grand Avignon, après accord de celui-ci. Les conditions de ces subventions sont définies par conventions spécifiques entre le Concédant et lesdites collectivités.

Dans le cadre du partenariat avec le Grand Avignon, la ville d'Avignon souhaite donc verser une subvention d'un montant de 250 000 euros affectée au financement de la réalisation de cette opération d'aménagement.

Afin de formaliser cet accord, il convient d'approuver la convention de subvention tripartite Ville / Grand Avignon / SPL G2A dont le projet est en annexe de la présente délibération.

Ce document vient préciser notamment les actions d'aménagement visées et les conditions de versement de cette subvention Ville à l'Aménageur, au bénéfice de l'opération d'aménagement « Avignon-Confluences ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1523-2 et L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 300-4 et L. 300-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Avignon en date du 11 décembre 2023,

Vu le projet de convention de subvention tripartite ville d'Avignon / Grand Avignon / SPL Grand Avignon Aménagement pour l'opération d'aménagement « Avignon-Confluences ».

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention de subvention tripartite avec le Grand Avignon et la SPL Grand Avignon Aménagement dans le cadre de l'opération d'aménagement « Confluences - Cœur de projet » ;
- **IMPUTE** le versement de la subvention d'un montant de 250 000 euros à la SPL Grand Avignon Aménagement sur le chapitre 204 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL

Mme Cécile HELLE, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Isabelle LABROT, M. Joël PEYRE, M. Arnaud RENOUEARD, M. Michel BISSIERE ne prennent pas part au vote.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025

ACTE PUBLIE LE 03/07/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :